

FAIRE
LE POINT
AVEC UN
EXPERT



AG2R LA MONDIALE

RÉALISER L'ÉTUDE PERSONNALISÉE DE VOTRE SITUATION

LES PLUS AG2R LA MONDIALE

Au-delà de votre protection sociale, l'étude réalisée avec votre conseiller peut également vous permettre de faire le point sur votre protection patrimoniale (transmission etc...) ainsi que sur les aspects concernant votre statut professionnel :

- incidences du choix du statut social du dirigeant d'entreprise sur sa protection sociale et sa rémunération en fonction des contributions sociales et fiscales, des possibilités d'arbitrage entre rémunération et dividendes etc...
 - optimisation du statut de votre éventuel conjoint collaborateur...
-

À partir d'informations personnelles concernant votre statut actuel, votre activité, votre patrimoine, vos revenus, vos objectifs... votre conseiller AG2R LA MONDIALE réalise un bilan complet de votre situation en retraite et prévoyance.

Cette étude peut être préparée en collaboration avec votre Conseil (expert-comptable, avocat...) auprès de qui votre conseiller récupérera les différents éléments nécessaires à l'étude complète de votre situation.

Votre conseiller synthétisera l'ensemble de vos garanties actuelles à l'aide d'un logiciel innovant, créé par AG2R LA MONDIALE. Vous visualiserez rapidement, grâce à des graphiques dynamiques, votre niveau de protection et les moyens pour l'optimiser.

Un bilan et des solutions sur mesure vous seront également présentés lors de ce rendez-vous d'une heure. Vous aurez l'occasion de réaliser plusieurs simulations de solutions, afin de pouvoir les comparer en fonction de vos besoins et priorités (retraite, prévoyance, décès...).

METTRE EN PLACE DES SOLUTIONS POUR AMÉLIORER VOTRE PROTECTION



LÉGENDE DE L'ÉCRAN D'AUDIT DE PROTECTION SOCIALE :

■ PRESTATIONS DES RÉGIMES OBLIGATOIRES

■ PRESTATIONS DES SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES APPORTÉES PAR AG2R LA MONDIALE PERMETTANT DE BÉNÉFICIER D'UNE PROTECTION SOCIALE SUR MESURE

EXEMPLE DE LAURENT, 40 ANS, GÉRANT MAJORITAIRE DE SARL

- Marié, 2 enfants
- Revenu net annuel : 50 000 €

Sans les solutions complémentaires AG2R LA MONDIALE

- **En cas d'arrêt de travail** : pas de revenu pendant 7 jours (délai de carence). Passé ce délai, le régime obligatoire (RSI) verse une prestation équivalente à 35 % de son revenu annuel.
- **À la retraite** : Laurent pourrait prétendre à 46 % de son revenu de fin de carrière à 65 ans.
- **En cas de décès** : son épouse toucherait un capital de 7 000 €.

Avec les solutions complémentaires AG2R LA MONDIALE

- **En cas d'arrêt de travail** : Laurent pourra bénéficier, dès le 15^e jour, d'un revenu complémentaire pouvant atteindre jusqu'à 100 % des revenus d'activité.
- **À la retraite** : grâce à la solution de retraite complémentaire d'AG2R LA MONDIALE, Laurent pourra compter sur un revenu à la retraite estimé à 63 % de ses derniers revenus d'activité, tout en déduisant dès aujourd'hui ses cotisations grâce à la Loi Madelin⁽¹⁾.
Il peut également prévoir pour son conjoint une réversion allant jusqu'à 200 % du montant de la rente.
- **En cas de décès** : grâce aux solutions mises en place à partir de l'Audit de Protection Sociale, son conjoint bénéficiera d'un capital de 206 000 € (355 000 € en cas d'accident) et d'une rente annuelle de 30 000 € jusqu'à la fin des études des enfants (20 000 € par an ensuite).

LES PLUS AG2R LA MONDIALE

Vous pourrez régulièrement mettre à jour votre Audit de Protection Sociale afin de vérifier si les solutions mises en place correspondent toujours à votre besoin en fonction de votre activité, d'un changement personnel ou professionnel, de l'arrivée d'un nouvel associé...

EN RÉSUMÉ⁽²⁾

AVANT L'AUDIT DE PROTECTION SOCIALE SANS les solutions complémentaires d'AG2R LA MONDIALE

APRÈS L'AUDIT DE PROTECTION SOCIALE AVEC les solutions complémentaires d'AG2R LA MONDIALE

EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

Délai de carence : **pas de revenu pendant 7 jours** puis 35 % du revenu.

Dès le 15^e jour, prestation pour **compléter jusqu'à 100 %** du revenu.

À LA RETRAITE

Un revenu à la retraite estimé à 46 % de ses derniers revenus d'activité.

Un revenu à la retraite estimé à 63 % de ses derniers revenus d'activité.

EN CAS DE DÉCÈS

Un capital égal à 14 % de son revenu annuel pour son conjoint.

Un capital pouvant représenter **jusqu'à 8 fois le revenu annuel**.

(1) DANS LES LIMITES FISCALES EN VIGUEUR.

(2) CALCULS EFFECTUÉS SELON LES RÉGIMES EN VIGUEUR AU 01/01/2011.

SE POSER LES BONNES QUESTIONS

EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

Suis-je couvert ?

Pour quel niveau de prestation ?

À partir de combien de jours d'arrêt ?

REVENUS À LA RETRAITE

Quel sera le montant de ma retraite ?

Et le montant de celle de mon conjoint ?

Est-ce suffisant pour maintenir notre niveau de vie
à la retraite ?

EN CAS DE DÉCÈS

Vais-je laisser un capital à mes proches ?

Si oui, ce capital sera-t-il suffisant ?

POUR L'AVENIR DE VOS PROCHEs

Quelles dispositions prendre dès à présent ?

L'OFFRE AG2R LA MONDIALE POUR LES PROFESSIONNELS

Partout en France un acteur de
référence de l'assurance de
protection sociale et patrimoniale

PROFESSIONNELS

SANTÉ

Complémentaire santé

PRÉVOYANCE

Incapacité et invalidité

Décès

ÉPARGNE

Constitution d'un capital

Transmission d'un patrimoine

RETRAITE

Revenus à vie

AG2R LA MONDIALE

104 - 110 Boulevard Haussmann

75 379 Paris Cedex 08

0970 808 808 (numéro non surtaxé)

www.ag2rlamondiale.fr